



Frais bancaires injustifiés - Erreur de la banque

Par **LAMARQUE**, le **17/08/2009** à **14:09**

Bonjour, Mon ami est à la banque Populaire dans le département 65. Il s'est endété suite à son divorce en 2006 : 1 crédit maison à solder + Plusieurs crédit conso, et un compte courant toujours à découvert. Aujourd'hui, il me laisse la main pour gérer son compte car il était un peu perdun. Ne pouvant obtenir de la banque la liste des écritures en date de valeur, j'ai saisi moi même tous les relevés bancaires de 2009, sur un tableur, que j'ai trié par date de valeur et je me suis rendue compte que la banque se trompait régulièrement dans la facturation des frais de découvert, j'ai donc contacté immédiatement le gestionnaire du compte en lui fournissant mon travail et fixer un rdv pour en discuter et évaluer au plus juste le remboursement de ces frais. Après étude de mes documents et regardé enfin dans le détail le compte de mon ami, il a été obligé d'admettre qu'il y avait erreur de leur part, (cf extrait du mail du gestionnaire du compte : "Après verification assez longue et assez poussé je me suis rendu compte qu'en effet pas mal de frais ont été dus à une erreur de la banque, Cette erreur est survenue quand vous étiez encore géré par Mme M... et vous n'êtes pas le seul rassurer vous".) de plus, sur son compte, était facturés tous les produits proposés par la banque alors que mon ami n'avait rien demandé, la CB la plus chère avec des garanties dont il ne se sert pas, des extraits de cpte à la quinzaine, etc... Le gestionnaire a décidé tout seul du montant du remboursement des frais à rembourser sans nous consulter, ce que je conteste car les frais réels sont sans doute plus importants et je voulais savoir sur combien d'années je peux remonter pour demander le remboursement en totalité des frais injustifiés, les années concernées sont de 2007 à 2009. Je vous remercie beaucoup par avance pour votre réponse. Cordialement